

Département de la Somme

Arrondissement d'AMIENS

Communauté de Communes
Nièvre et Somme
1, allée des quarante
Parc d'Activités des Hauts du
Val de Nièvre – BP 30214
80420 FLIXECOURT

Tél : 03.22.39.40.40

OBJET :

Décision modificative n°2-
Budget principal 22169

Date de convocation :
19 juin 2024

Date de séance :
26 juin 2024

Date d'affichage :
2 juillet 2024

Membres en exercice : 55

Membres présents : 30

Membres votants : 37

Jours et heures d'ouverture :

du lundi au jeudi

de 8h30 à 12h00

de 13h30 à 17h00

du vendredi de 8h30 à 12h00

N°104/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six juin, le Conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni en la salle des fêtes de Domart-en-Ponthieu, sous la présidence de Monsieur René LOGNON.

Etaient présents :

Mmes BENDEDINI, DIRUY, ROUSSEL, MINET, LEMAIRE, CERNEY,
Mrs LEITAO, HERBETTE, MOREL, FOURCROY, POISSON,
MARECHAL, LOGNON, DELAFOSSE, COLOMBEL, MAUGER,
CARPENTIER, FRANCOIS, WALIGORA, OLIVIER, DELVILLE,
BELLAREDJ, HENRY, PARMENTIER, DELATTRE, LOUETTE, BOULARD,
DUCROTOY, GROSSEL, LEBLANC D.

Etaient absents, excusés :

Mmes DUFRENOY, CHEVALIER, LEPOIX, LEBRUN, CAPRON,
SOUILLARD, DE ALMEIDA, LICOUR, ALEXANDRE,
Mrs PINCHON, DE LIMERVILLE, VIGNON, DELASSUS, ALEXANDRE,
DELFOSSE, LEULIER, GAILLARD, GUILLOT, BEC, MADANI BUTIN,
BLAIZEL, TIRMARCHE, CARLE, BOULLET, LEBLANC JM.

Mme DUFRENOY donne pouvoir à M LEITAO

Mme LEPOIX donne pouvoir à M MOREL

M DELASSUS donne pouvoir M FRANCOIS

M GAILLARD donne pouvoir à Mme DIRUY

Mme SOUILLARD donne pouvoir à M PARMENTIER

Mme ALEXANDRE donne pouvoir à Mme CERNEY

Mme DE ALMEDIA donne pouvoir Mme MINET

Secrétaire de séance : M. COLOMBEL

La séance étant ouverte,

Vu la décision d'approbation du budget primitif – budget Principal 2024 par le Conseil communautaire en séance du 11 avril 2024 et considérant qu'il convient d'apporter une décision modificative n° 2 présentée aux membres du Conseil communautaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte la décision modificative n° 2 du budget PRINCIPAL ci-dessous et autorise Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-615221-01 : Entretien et réparations sur bâtiments publics	1 302,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 302,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-673-020 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	1 302,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges spécifiques	0,00 €	1 302,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	1 302,00 €	1 302,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Inscrit au chapitre 67 article 673 une dépense de 1 302.00 € concernant un remboursement d'un trop versé de subvention de l'Agence de l'Eau pour le dossier de plan de gestion Nièvre 2020-2022.

Une diminution à l'article 615221 chapitre 011 pour un montant de 1 302.00 €.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.



Pour extrait conforme,
Le Président.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 1 juillet 2024 et de sa publication le 2 juillet 2024.

